



FORMATION PRÉSIDER LA CSSCT | 300 SALAIRÉS ET PLUS | 1 JOUR

La commission SSCT est une instance particulière.

Le fonctionnement de cette instance, prévue par les articles L2315-36 à L2315-44 du Code du Travail, ainsi que ses enjeux et ses prérogatives nécessitent une très bonne maîtrise de la part de l'employeur.

Lors de cette formation, vous apprendrez à identifier les points essentiels du fonctionnement de cette commission et à développer de nouvelles relations sociales.

Organisation de la formation :

- ✓ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en visioconférence
- ✗ Inter en présentiel
- ✗ Inter en visioconférence

Code module : 401

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 1 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Dirigeants, services RH, responsables sécurité

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les missions de la CSSCT et savoir les mettre en oeuvre
- Piloter efficacement les projets du CSE et les projets de la CSSCT
- Anticiper et prévenir les risques professionnels
- Améliorer les conditions de travail

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec le(s) participant(s)
- Questions / réponses
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés

La négociation des règles de fonctionnement de la CSSCT
Les prérogatives des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Le rôle des membres de la CSSCT
L'enchaînement des réunions, la fréquence de chacune d'elles
L'établissement des ordres du jour
La rédaction des procès-verbaux et comptes rendus

2- Le cadre juridique de la commission SSCT

La notion de prévention
Les enjeux
La responsabilité de l'employeur et des différents acteurs au sein de l'entreprise
Les documents et registres obligatoires
Eviter les délits d'entrave et prendre en compte sa responsabilité pénale
Où trouver les bonnes informations

3- Le rôle du Président du CSE au sein de la commission SSCT

Anticiper et prévenir les risques
Améliorer les conditions de travail : mettre en place une démarche QVCT
Mettre en place une enquête et un plan d'action
Organiser les inspections (et suivi avec les acteurs de l'entreprise)
Inclure les acteurs externes dans vos démarches (CARSAT / ANACT / Médecin du travail et DREETS)
Garantir le respect des droits et devoir des membres de la CSSCT

4- Un plan d'actions prioritaires

Le droit d'alerte : intervenir à temps
Mise en situation / Face à un salarié victime de harcèlement
Mise en place de la démarche QVCT
La mise en place de la prévention des risques